

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD49

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 72 BIS AA

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est souhaitable de laisser le Gouvernement fixer les sanctions en cas de non-respect des dispositions du présent article.